

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération

N° 26.086.1

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 37

Pour 37

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Ylhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DEL IB_26_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Création et désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5, L2121-21 et D1411-3 à D1411-5 ;

Vu la délibération n° 26.070.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 relative aux modalités de dépôt des listes concernant la désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) et de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'une CDSP doit être créée pour analyser les dossiers de candidature, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et donner un avis sur le contenu de ces dernières ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026, de créer une nouvelle CDSP pour la durée du mandat et de procéder à la désignation de ses membres ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que peuvent être désignés, titulaires comme suppléants, des Conseillers communautaires ;

Considérant que peuvent participer à la CDSP, avec voix consultative, toutes personnalités voire un ou plusieurs agents de l'Etablissement, désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public ;

Considérant que l'élection des membres de la CDSP se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CDSP (article L2121-21 du CGCT) ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que la liste suivante a été déposée :

Membres titulaires :

Philippe VIDAL (Cazouls-lès-Béziers)

Thierry DAURAT (Maraussan)

Dominique FOUILHÉ (Vendres)

Christian SEGUY (Maureilhan)

Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

Membres suppléants :

Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan)

Christian COULAUD (Montady)

Marlène PUCHE (Maraussan)

Richard VASSAKOS (Vendres)

Sylvie PAMENE (Maureilhan)

Considérant qu'une seule liste a été présentée et que les nominations prennent effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer une commission de délégation de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

II. PROCLAME les Conseillers communautaires suivants, élus membres de la CDSP :

Membres titulaires :

Philippe VIDAL (Cazouls-lès-Béziers)

Thierry DAURAT (Maraussan)

Dominique FOUILHÉ (Vendres)

Christian SEGUY (Maureilhan)

Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

Membres suppléants :

Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan)

Christian COULAUD (Montady)

Marlène PUCHE (Maraussan)

Richard VASSAKOS (Vendres)

Sylvie PAMENE (Maureilhan)

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

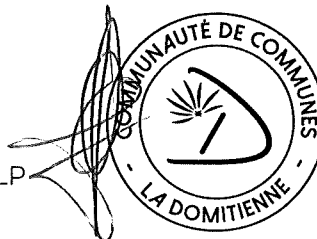
99_DE-034-243400488-20260421-DEL IB_26_08

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **27 AVR. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

27 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie MARLANGEON', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-2026 0421-DEL IB_26_08